

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 25 juin 2018
Nombre des Membres en exercice : 78

OBJET : 2018-04-24- MARCHES PUBLICS (1.1) – AVENANT N° 02 DU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES DE TRANSPORT URBAIN DE VOYAGEURS

DATE DE CONVOCATION : 18 JUIN 2018

DATE DE L’AFFICHAGE : 2 JUILLET 2018 de l’extrait de Délibération

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Étaient présents :</u>	Yvan TARDY, Jean-Louis CLAUDON, André FONTANA, Gérald LIOUVILLE, Jean-Luc LELIEVRE, Elisabeth POIRSON ayant la suppléance de Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE, Emmanuel PAYEUR, Bernard FABING, , Fabrice CHARTREUX, Laurent GUYOT, Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE ayant la procuration de Yolande AGRIMONTI, Christophe MAURY, Isabelle GUILLAUME, Patrice KNAPEK, Alain BLUEM ayant la suppléance d’André MAGNIER, Michèle PILOT (à compter de la 2018.04.19bis), Philippe MONALDESCHI (ayant la procuration de Michèle PILOT jusqu’à la 2018.04.19), Isabelle GASPARD, Bruno BECK, Bernard DROUIN, Raphaël ARNOULD, Gérard BOULANGER, Corinne LALANCE, Christine THERMINOT, Damien BRASSEUR (départ à la 2018.04.38), Régis MATHIEU, Roger JOUBERT, Thomas MIGOT, Chantal PIERSON ayant la procuration de Jean-François SEGALT, Bernard DEPAILLAT, Philippe HENNEBERT, Patrick MOUROLIN ayant la suppléance de Jean-François MATTE, Kristell JUVEN, Patrick FLABAT, Gérald ERZEN, Xavier RICHARD, Alde HARMAND (à compter de la 2018.04.07), Jorge BOCANEGRA ayant la procuration de Lydie LEPIOUFF, Olivier HEYOB ayant la procuration de Christine ASSFELD LAMAZE, Fabrice DE SANTIS, Marie VIOT ayant la procuration de Catherine BRETENOUX, Alain BOURGEOIS ayant la procuration de Gérard HOWALD, Catherine GAY, Mustapha ADRAYNI ayant la procuration de Lucette LALEVEE, Claudine CAMUS, Guy SCHILLING, Fatima EZAROIL ayant la procuration de Malika GHAZZALE, Etienne MANGEOT ayant la procuration de Jean-Robert GORCE, Thierry BAUER, Marie-Jeanne CHRETIEN ayant la procuration de Patrick THIERY, Alain COCUSSE, Denis PICARD, Christelle AMMARI, Dominique PERRIN (à compter de la 2018.04.08), Jean Pierre COUTEAU.
<u>Étaient excusés :</u>	Thierry COLLET, Claude MANET, Jean-François SEGALT, Yolande AGRIMONTI, Jean-Robert GORCE, André MAGNIER, Michel NOISETTE, Patrick THIERY, François MANSION, Jean-François MATTE, Lydie LEPIOUFF, Christine ASSFELD LAMAZE, Catherine BRETENOUX, Lucette LALEVEE, Gérard HOWALD, Malika GHAZZALE.
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la 2018-04-19 : 11 procurations. De la 2018-04-19b à la fin : 10 procurations.
<u>Avis de suppléance :</u>	3 suppléances.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Mustapha ADRAYNI
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2018-04-06 : 53 présents. A la 2018-04-07 : 54 présents. De la 2018-04-08 à la 2018-04-19 : 55 présents. De la 2018-04-19bis à la 2018-04-37 : 56 présents. De la 2018-04-38 à la fin : 55 présents.
<u>Nombre de votants :</u>	Du début à la 2018-04-06 : 64 votants. Pour la 2018-04-07 : 65 votants. De la 2018-04-08 à la 2018-04-37 : 66 votants. De la 2018-04-38 à la fin : 65 votants.

REÇU EN PREFECTURE

le 28/06/2018

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-200070563-20180625-2018_04_24-

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, et plus particulièrement son article 65,

Vu les articles 139 et 140 du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire 2018-03-15 du 05/04/2018 autorisant la signature de l'avenant n° 01 de transfert du marché public de services de transport urbain de voyageurs contractualisé par le S.T.A.T. à la Communauté de Communes Terres Touloises,

Vu la délibération du Conseil Communautaire 2018-03-18 du 05/04/2018 approuvant le principe de l'exploitation du service public de transport dans le cadre d'une concession de service public,

Considérant que le service actuellement rendu aux usagers peut être modifié pour desservir un plus grand nombre d'usagers du territoire de l'EPCI, il y a lieu de modifier le périmètre de desserte de l'actuel marché en modifiant et étendant le tracé de la ligne 2, ainsi que des navettes 1 à 5 de transports à la demande – ce qui permet que l'offre de transport soit présente dorénavant dans les communes d'Andilly, Bruley, Charmes-la-Côte, Choley-Ménillot, Lagney, Lucey, Ménil-la-Tour, Pagny-derrière-Barine, Pierre-la-Treiche et Villey-le-Sec ; s'y adjoint une modification de la desserte de la navette 3 (navette République/ZI Europe) sur la commune de Toul,

Considérant que le service rendu aux usagers doit aussi être optimisé, il y a lieu de modifier le cadencement de la ligne fixe 1 au regard de sa fréquentation sur les heures creuses (d'où un passage en horaires d'été en permanence sur le tronçon Valcourt/Saint Michel),

Considérant que ces modifications doivent être mises en application à compter de Juillet 2018,

Considérant la décision de l'EPCI de mettre en œuvre de l'exploitation du service public de transport dans le cadre d'une concession de service public et d'assurer le service rendu aux usagers jusqu'au démarrage de la concession (prévue le 1^{er} Septembre 2019), une prolongation du contrat actuel s'impose ; la durée d'exécution est donc augmentée de 5 mois et 2 jours supplémentaires, soit un terme reporté au 31/08/2019,

S'agissant d'un marché passé selon la procédure de l'Appel d'Offres Ouvert dont les prestations sont rémunérées par application de prix forfaitaires et de prix unitaires et par prix divisé en charges directes et indirectes, la nouvelle évaluation des prestations de services à exécuter telle qu'elle résulte du nouveau détail estimatif et de la décomposition du prix global et forfaitaire est donc de :

- 21 504,30 € H.T. selon D.Q.E. du Prix Unitaire pour une semaine d'exécution des lignes fixes et TAD (Variante 1 + Option Billettique + Option Vélo à 2 200,00 € H.T./an) [en lieu et place de 20 120,88 € H.T. selon D.Q.E. du Prix Unitaire pour une semaine d'exécution des lignes fixes et TAD (Variante 1 + Option Billettique + Option Vélo à 2 200,00 € H.T./an)] ;

- le Prix Global et Forfaitaire de la course destinée au service du Transport Spécialisé [en lieu et place de 59,46 € H.T. de la décomposition du Prix Global et Forfaitaire de la course destinée au service du Transport Spécialisé] n'étant pas modifié,

Considérant que toute modification d'une ou plusieurs pièces contractuelles des marchés doivent faire l'objet de la rédaction d'un avenant,

Considérant l'avis favorable de la commission Mobilité du 05/06/2018,
Considérant l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 19/06/2018,
(cette commission est convoquée pour le 19/06/2018 à 18h00)

Vu les articles L2122-21 et L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant l'autorisation des exécutifs locaux de souscrire les marchés publics (la signature du marché à venir n'ayant pas fait l'objet d'une autorisation préalable en application de l'article L2122-21-1),

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- **d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 02 du marché n° 2017/001 de « Services de Transport Urbain de Voyageurs sur le Périmètre du S.T.A.T. » et à le mettre en œuvre tel que décrit ci-dessus.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX